

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le 20 juin à 20h00,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

Etaient présents : Jean-Luc CHANUT, Christian LABOURET, Frédéric BUTTET, Michelle CORRE, Christophe VERMOREL, Christian STALPORT, Nathalie MENUT, Stéphanie BOUVARD-LOLIGNIER

Etaient excusés : Aurélie BESANCON ayant donné pouvoir à Christian LABOURET
Vanessa BASSEUIL ayant donné pouvoir à Frédéric BUTTET
Anne-Marie SAINT-MARTIN ayant donné pouvoir à Michelle CORRE
Bernard GUITTAT ayant donné pouvoir à Christian STALPORT
Romain JONON ayant donné pouvoir à Bernard GUITTAT, lui-même absent
Alexandre LACROIX
Stéphane PEGON

Secrétaire de séance : Michelle CORRE

Secrétaire de Mairie : Ingrid BONNETAIN

Point 1 : Approbation du compte-rendu de la réunion du 16 mai 2014.

Le Maire demande si chacun a pris connaissance du compte-rendu de la précédente réunion et en l'absence de remarques, déclare qu'il est adopté à l'unanimité.

Point 2 : Elections des délégués aux élections sénatoriales.

Il est procédé à un vote à bulletin secret

ELECTION DES DELEGUES :

Le Maire indique que conformément à l'article L.284 du code électoral, le conseil municipal devait élire 3 délégués.

Le Maire énonce les noms des candidats : BOUVARD-LOLIGNIER Stéphanie, JONON Romain, STALPORT Christian, CHANUT Jean-Luc.

Monsieur CHANUT Jean-Luc né le 15/07/1949 à Chalon-sur-Saône (71), domicilié à « La Tannerie » à Saint-Maurice-lès-Châteauneuf (71740), ayant obtenu 12 suffrages, est élu au 1^{er} tour et déclare accepter le mandat.

Monsieur JONON Romain né le 19/05/1971 à Roanne (42), domicilié à « La Terre du Bois » à Saint-Maurice-lès-Châteauneuf (71740), ayant obtenu 11 suffrages, est élu au 1^{er} tour.

Madame BOUVARD-LOLIGNIER Stéphanie née le 22/09/1973 à Bourg-en-Bresse (01), domiciliée à « Lotissement La Vigne » à Saint-Maurice-lès-Châteauneuf (71740), ayant obtenu 7 suffrages, est élue au 1^{er} tour et déclare accepter le mandat.

Monsieur STALPORT Christian né le 06/08/1944 à Barraux (38), domicilié à « Chemier » à Saint-Maurice-lès-Châteauneuf (71740), ayant obtenu 4 suffrages, n'est pas élu.

Madame Nathalie MENUT non candidate obtient 2 suffrages.

ELECTION DES SUPPLEANTS :

Le Maire indique que conformément à l'article L.284 du code électoral, le conseil municipal devait élire 3 suppléants.

Le Maire énonce les noms des candidats : STALPORT Christian, MENUT Nathalie, VERMOREL Christophe.

Monsieur STALPORT Christian né le 06/08/1944 à BARRAUX (38) domicilié à « Chemier » à Saint-Maurice-lès-Châteauneuf (71740), ayant obtenu 12 suffrages, est élu au 1^{er} tour et déclare accepter le mandat.

Madame MENUT Nathalie née le 22/11/1965 à Lapalisse (03), domiciliée à « La Gare » à Saint-Maurice-lès-Châteauneuf (71740), ayant obtenu 12 suffrages, est élue au 1^{er} tour et déclare accepter le mandat.

Monsieur VERMOREL Christophe, né le 09/07/1984 à Roanne (42), domicilié à « La Tour » à Saint-Maurice-lès-Châteauneuf (71740), ayant obtenu 12 suffrages, est élu au 1^{er} tour et déclare accepter le mandat.

Arrivée de Stéphane PEGON à 20h45.

Point 3 : Enquête publique concernant l'exploitation classée pour la protection de l'environnement, l'EARL LAMURE, qui sollicite l'autorisation d'exploiter un élevage de poulets.

L'EARL LAMURE, domiciliée « La Forêt », 71110 LIGNY-EN-BRIONNAIS, a sollicité l'autorisation d'exploiter un élevage de poulets de chair sur le territoire de la commune de LIGNY-EN-BRIONNAIS « La Forêt ».

Le Maire demande à Frédéric BUTTET de présenter le projet.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement livre V, titre 1^{er}, relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement, cette demande doit être soumise, dans les communes dont le territoire est, en totalité ou en partie, situé dans un rayon de trois kilomètres du lieu d'implantation de l'établissement, à une enquête publique d'une durée de 30 jours. Celle-ci a eu lieu du lundi 05 Mai au Mardi 03 Juin 2014.

Le conseil après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré, **émet à l'unanimité, un avis favorable sans réserve.**

Point 4 : Questions diverses.

- Le Maire informe le conseil municipal que le repas commun des conseils municipaux de Châteauneuf et de St Maurice a lieu tous les ans le vendredi qui suit le Beaujolais nouveau, il aura donc lieu cette année le vendredi 21/11/2014 à St Maurice.

- Il l'informe également, qu'à son grand regret, Dominique DRILLIEN, actuellement en CUI à 26h par semaine au secrétariat de mairie quitte son poste fin juillet. Une procédure de recrutement a donc été lancée par la Communauté de Communes du Canton de Chauffailles pour un temps plein, l'agent ainsi recruté sera en fonction dans les 2 collectivités (11h hebdomadaires à la Communauté de Communes et 24h hebdomadaires à la mairie de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf).

- Il est fait un point sur les manifestations organisées par les associations de la commune :
 - Les vendredi 27 et samedi 28 juin 2014 sur la place des Marronniers à Châteauneuf : festival Campagn'art.
 - Vendredi 27 juin à 20h00 au Foyer rural : assemblée générale Dun Sornin Foot.
 - Samedi 28 juin au foyer rural : concours de pétanque de Dun Sornin Foot.
 - Vendredi 04 juillet à la Grange d'Arc : Vernissage exposition Sublimes émois d'Arcane 17.
 - Samedi 05 juillet dans la salle derrière la mairie à 16h00 : vernissage exposition de la Bibliothèque.
 - Samedi 05 juillet à la vieille Eglise à 17h00 : vernissage expos en chœur.
 - Du 05 juillet au 24 août à la vieille église : Expositions diverses expos en chœur.
 - Dimanche 20 juillet à l'Eglise de Châteauneuf : Concert Sublimes échos d'Arcane 17.
 - Dimanche 27 juillet à l'Eglise de St Maurice : Concert de musiques anciennes d'Arcane 17.
 - Dimanche 17 août à l'Eglise de Chauffailles : Théâtre musical « L Apocalypse ».

- La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au jeudi 17 juillet 2014 à 20h00.

La séance est close à 21h30.